



Fédération SUD Éducation
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60
fede@sudeducation.org ■
www.sudeducation.org



144 boulevard de La Villette 75019 Paris
Téléphone : (33) 1 58 39 30 20
Télécopie : (33) 1 43 67 62 14
contact@solidaires.org -
www.solidaires.org



Solidaires Unitaires Démocratiques
contact@sud-recherche.org
www.sud-recherche.org

Soutien à Hassan Diab

Solidaires a rencontré le *Comité de soutien à Hassan Diab* lors du Forum Social des Peuples à Ottawa, Canada, en août 2014.

Hassan Diab est un professeur canadien de sociologie, d'origine libanaise. Soupçonné par la justice française depuis 2007 de l'attentat de la rue Copernic à Paris (en 1980), il a été licencié de l'université Carleton à Ottawa, alors qu'il ne cesse de clamer son innocence. La justice canadienne ne lui reproche rien et émet de sérieux doutes sur les éléments de preuve apportés par le juge français, mais les accords passés avec la France obligent quasiment le Canada à extraditer le Dr. Diab. Si c'était le cas, il serait déraciné de sa famille et de ses amis, et devrait subir une longue détention en France, en attendant que les autorités terminent une enquête vieille de 34 ans, pour un crime qu'il n'a pas commis.

Peut-être victime d'une erreur d'identité, ses aventures kafkaïennes sont relatées sur le site web mis en place par son comité de soutien : la demande d'extradition est fondée en partie sur des analyses de l'écriture manuscrite (cinq mots écrits sur la fiche d'enregistrement d'un hôtel parisien en 1980) discréditées à trois reprises par des experts en écritures. Plus grave, la demande d'extradition se base également sur des renseignements secrets, provenant de sources inconnues, et peut-être obtenus sous la torture, ce qui est illégal dans la plupart des pays démocratiques. Hassan Diab affirme qu'il n'était pas en France au moment de l'attentat de la rue Copernic, ses empreintes digitales et palmaires ainsi que sa corpulence ne correspondent pas à celles du suspect, mais ces éléments à décharge ne sont pas pris en compte dans le dossier. N'ayant pas été formellement mis en examen en France, il n'a pas accès au dossier de l'instruction. Il est néanmoins prêt à répondre aux questions des autorités françaises au Canada, à passer au détecteur de mensonge ou à se soumettre à des tests ADN, mais ses offres n'ont reçu aucune réponse : <http://www.justiceforhassandiab.org/letter-france-oct2013-fr>

Equipé d'un bracelet électronique, qu'il paye lui-même près de 1500 Euros par mois, et attendant une décision de la Cour suprême canadienne, Hassan Diab est soutenu par un large comité qui comprend Amnesty International Canada, mais aussi plusieurs syndicats tels que nos amis du Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes, l'AFPC (syndicat de la fonction publique), l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université, et d'autres. En France, il manque de relais, mais il cherche aujourd'hui à alerter l'opinion publique sur son cas.

Nous condamnons la résiliation injustifiée du contrat du professeur Diab de l'université Carleton, sur la base d'une demande d'extradition qui n'empêche ni de respecter l'indépendance de l'Université, ni la présomption d'innocence d'un homme qui n'a jamais été jugé coupable d'un quelconque crime.

Nous condamnons l'acharnement du système judiciaire français basé sur un dossier faible et uniquement à charge, à l'encontre d'un homme qu'on ne laisse pas se défendre.

Nous condamnons vigoureusement que des renseignements secrets provenant de sources non identifiées, et tout particulièrement ceux ayant pu être obtenus sous la torture, puissent être utilisés devant des tribunaux.

Nous appelons à la réintégration immédiate de M. Diab au sein de l'université et que son bracelet électronique lui soit retiré.

Nous appelons à mettre fin à cet enfer infligé à Hassan Diab, à la fin de la demande d'extradition, tant que des preuves sérieuses et transparentes, ainsi que des expertises de bonne qualité ne seront pas mises en avant, et tant que les éléments à la décharge de M. Diab ne seront pas pris en compte.

Nous devons faire en sorte que les véritables auteurs du crime de la rue Copernic soient traduits en justice, mais des poursuites fondées sur un dossier aussi faible ne peuvent pas conduire à la vérité.

OCTOBRE 2014